



Commune  
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire  
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du  
08/07/2023

ARRÊTÉ PORTANT  
règlementant de circulation pour concert de la MJC

Acte n° 2023-6.1/111

Le Maire de la Commune de LHERM (Haute-Garonne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation d'un concert organisé par la MJC le vendredi 15 septembre 2023,

Pour ces motifs,

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1** : Une partie de la voie communale contournant la salle des fêtes par l'Esplanade Binaced Valcarca sera interdite à la circulation, sauf pour les services de secours le vendredi 15 septembre 2023 de 18h00 à 23h00
- ARTICLE 2** : Une déviation sera mise en place par la voie de contournement du Collège, route de Saint-Hilaire, Passage de l'Europe pour accéder aux installations sportives (skate park, terrains de foot, courts de tennis, gymnase, salle polyvalente) et à la maison de retraite « La Chêneraie ».
- ARTICLE 3** : la signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.
- ARTICLE 4** : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
- ARTICLE 5** : le Commandant de Gendarmerie de Muret, le Maire de Lherm, le Président de la MJC sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire, Frédéric PASIAN

Le Maire,  
Frédéric PASIAN

